



Pour un climat scolaire positif
notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation

À notre école, la direction et le personnel interviennent!

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **À caractère répétitif**,
- Exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école

L'école Notre-Dame fait partie du regroupement des écoles SIAA (stratégie d'intervention agir autrement) du CSSPO puisqu'elle a un indice socio-économique de défavorisation de 10.

L'école Notre-Dame est riche de sa grande diversité culturelle.

Notre école primaire accueille un peu plus de 290 enfants du préscolaire 4 ans à la 6e année, incluant 2 classes spécialisées de type Kangourou et 2 classes d'accueil.

En date du mois d'octobre, 57 élèves ont un plan d'intervention.

Nos objectifs cette année

Diminuer la violence verbale de 5% d'ici juin 2023.

Augmenter de 5% le sentiment de sécurité à l'école.

Ce que l'école va faire

Feuillet d'information pour les parents.

Ateliers de résolution de conflits, les formes de violence, la communication positive et le civisme animés par une TES de l'école

Faire connaître les différents mécanismes de dénonciation (courriel, boîte vocale, boîte aux lettres) aux parents et aux élèves.

Augmenter le nombre de surveillants d'élèves

Renouvellement des livres et ouvrages utilisés en salle de classe dans lesquels les élèves se reconnaissent davantage lors des choix de livres de bibliothèque.

Organisation de diverses activités pour favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble

Prêt de matériel lors des récréations

Ateliers offerts aux élèves sur la résolution de conflits, les formes de violences, et le rôle du témoin.

Formation et organisation du suivi 2-1-1.

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 	
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211) 	

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



819-777-2818
Poste 817 956

Rendez-vous



819-777-2818

Courriel



denonciation.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca

Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Valérie Phillion <i>éducatrice spécialisée</i> Catherine Godin-Proulx, <i>directrice</i>
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1-800-361-5085 / www.ligneparents.com
Service de police de la ville de Gatineau	819-246-0222
Info-Santé – Volet psychosocial	811, option 2
La Maison de l'Amitié de Hull	Nadine Guevremont, coordonnatrice Gabriela Filion, intervenante 819-772-6622
Maison Alcide-Clément	Carole Verner, coordonnatrice Émilie Picard, intervenante 819-776-1306
Table des partenaires du secteur Fournier	819-771-0203 / coordo.fournier@gmail.com

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été approuvé au Conseil d'établissement du 12 décembre 2023